



Le processus d'inscription 2026-2027 à Jeanne-Mance pour les élèves de 6^e année

Programme d'éducation intermédiaire (internationale ou PEI)

Les demandes d'admission pour le PEI, pour tous les élèves (territoire ou libre choix) se font uniquement en ligne du 1^{er} au 31 octobre 2025. **Aucune demande d'admission ne sera acceptée à l'école.**

Vous devez compléter le formulaire suivant : <https://forms.office.com/r/c4EbHLHEuE?origin=lprLink> au plus tard le 31 octobre à 23 h 59. De plus, vous devrez faire parvenir par courriel à l'adresse gervaisdo@cssdm.gouv.qc.ca, au plus tard le 11 novembre 2025 : Bulletin final de la 5^e année (aucun échec au sommaire). Les réponses seront envoyées par courriel au plus tard le 1^{er} décembre 2025.

JM expériences (programme régulier)

L'école Jeanne-Mance est votre école de quartier et votre enfant fréquente actuellement une école primaire du CSSDM? Voici le lien pour vérifier : [Trouver une école - Centre de services scolaire de Montréal \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire)

Si nous sommes votre école de quartier et que votre enfant fréquente actuellement une école du CSSDM, vous n'avez pas besoin de venir l'inscrire. Vous n'avez qu'à signifier, avant le 1^{er} mars 2026, à votre école primaire que votre enfant fréquentera Jeanne-Mance l'an prochain. Par la suite, vers la fin de l'année scolaire, l'école primaire nous acheminera le dossier de votre enfant. Nous communiquerons avec vous en mars afin de connaître le choix de profil (actif ou culturel) de votre enfant.

Nous sommes votre école de quartier mais votre enfant ne fréquente pas une école du CSSDM ? Vous devez vous présenter à l'école du lundi au vendredi entre 8 h et 11 h 15 ou entre 13 h à 15 h 15 afin de procéder à son inscription. Veuillez apporter avec vous les documents requis*

Vous n'habitez pas sur le territoire de l'école Jeanne-Mance (libre choix)? Vous devez vous présenter à l'école du lundi au vendredi entre 8 h et 11 h 15 ou entre 13 h à 15 h 15 afin de procéder à son inscription. Veuillez apporter avec vous les documents requis*. La période d'inscription pour les élèves en libre-choix a lieu du 1^{er} au 31 octobre 2025. Après cette date, seule l'école de quartier peut prendre l'inscription de votre enfant.

*** Documents requis pour l'inscription**

Vous devez apporter avec vous les documents originaux suivants :

- Formulaire d'inscription complétée; [Formulaire d'inscription P121](#)
- Bulletin de juin 2025;
- 2 preuves de résidence (permis de conduire, facture/état de compte, relevé de compte bancaire, etc.)

Pour les élèves nés au Canada :

- Certificat de naissance émis par une province canadienne (original)

Pour les élèves nés à l'extérieur du Canada :

- Carte de résidence permanente ou certificat de citoyen canadien (original)
- Acte de naissance du pays d'origine traduit en français ou en anglais (original)